

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1968.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1969, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 21

Services du Premier Ministre

III. — JEUNESSE ET SPORTS

Rapporteur spécial : M. René MONORY

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguella, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Jean-Marie Louvel, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 341 et annexes, 359 (tomes I à III et annexe 21), 364 (tome XIV) et in-8° 42.

Sénat : 39 (1968-1969).

Mesdames, Messieurs,

1968... Deux événements d'importance mondiale ont marqué cette année notre pays et ont mis particulièrement en relief le budget de la Jeunesse et des Sports.

Avant de procéder à l'analyse des dotations du Secrétariat d'Etat, qu'il nous soit permis de revenir quelques instants sur ces événements qui conditionnent pour une large part l'appréciation de ce budget.

Mai-juin. — Ce fut ce que l'opinion a maintenant pris l'habitude d'appeler « les événements ». Mais il est bon d'analyser ces événements provoqués au départ par cette jeunesse, parfois un peu turbulente, mais aussi pleine de spontanéité et de sincérité.

On a rapidement transformé cette crise en crise de l'enseignement et on a reporté tous les efforts sur le budget de l'Education nationale. Loin de nous l'idée de contester la nécessité de réformer l'enseignement de Jules Ferry. Mais s'il y avait crise d'orientation, de participation de cette jeunesse dans les structures enseignantes, il y avait certainement aussi un élément trop peu analysé et qui était le fait d'une société de consommation ou de promotion qui apportait à cette jeunesse une satisfaction matérielle sans pour autant provoquer chez elle un idéal moral.

L'homme a besoin pour son équilibre, pour sa dynamique, d'être animé à la fois de cet idéal moral et de cette satisfaction matérielle pour arriver à la plénitude de ses moyens.

Alors il est bon de dégager quelques chiffres avant d'en arriver au budget pour montrer la distorsion existant actuellement entre les différentes options gouvernementales.

Jusqu'à seize ans, les jeunes sont obligatoirement scolarisés mais 50 % de leur temps se passe en dehors de l'école. Au-delà de seize ans, au maximum 50 % poursuivent leurs études, les autres entrent de plain-pied dans la vie et cessent d'être sous le contrôle des structures enseignantes. Alors, la première constatation qui s'impose c'est que pour répondre aux besoins de ces jeunes, notre budget représente 1/23 de celui de l'Education nationale.

Le deuxième événement a eu lieu quelques mois plus tard, en septembre : les Jeux olympiques de Mexico.

Cette manifestation d'une portée mondiale apporta, il est vrai, à la France, quelques satisfactions. Nous ne voudrions pas être pessimistes dans notre propos mais pourtant, à l'analyse, une constatation s'impose : sur les quinze médailles olympiques obtenues à Mexico, qui classent honorablement notre pays dans le concert mondial, cinq le furent dans un sport totalement écarté de l'aide de l'Etat, le cyclisme sur piste. Ce fut la réussite de trois individualités marquantes animées par un homme de premier ordre : « Toto » Gérardin.

Alors, nous sommes bien obligés de constater que cette réussite n'est pas le fruit d'un travail en profondeur mais au contraire le fait de quelques éléments d'élite particulièrement préparés, parfois un peu comme des professionnels et, malgré la tenue honorable en général de nos participants, il s'agit en somme d'une réussite relative.

Là encore, nous nous permettrons d'affirmer que seul le sport de masse peut amener notre pays à prendre une position de premier plan dans le concert mondial et il est bien certain que pour arriver à cette notion de sport de masse il faut commencer à pratiquer, *dès l'école primaire*, le sport à mi-temps.

Certes, quelques expériences de mi-temps sont actuellement à l'essai dans notre pays mais, malheureusement, faute de moyens, ces expériences risquent de rester sans lendemain. En effet, aucun crédit, tant au budget de l'Education nationale qu'à celui qui nous concerne, n'est prévu à cet effet, et là encore, pour pallier cette carence, il faudrait des sommes extrêmement importantes.

Il est sûr aussi que certains sports traversent momentanément une crise, ceci dû beaucoup plus à un professionnalisme dépassé qu'au manque d'enthousiasme des jeunes. Citons comme exemple le football qui, avec 600.000 licenciés, reste le sport le plus populaire et qui subit malheureusement actuellement un préjudice moral dans l'opinion publique par la carence des professionnels.

Nous ne voudrions pas apparaître, après ce préambule, comme des pessimistes, mais il fallait avant de détailler les différents chapitres du budget, donner la dimension réelle des problèmes à résoudre.

Comparé à celui de 1968, le budget de 1969 se présente donc de la manière suivante :

	1969	1968	VARIATIONS en p. 100.
	(En francs.)		
I. — Dépenses ordinaires.			
Moyens des services.....	472.189.087	422.401.452	+ 11,8
Interventions publiques	151.106.800	167.892.800	— 11
Total	623.295.887	590.294.252	+ 5,6
II. — Dépenses en capital.			
Crédits de paiement.....	422.215.000	375.000.000	+ 12,6
Total général	1.045.510.887	965.294.252	+ 8,2
Autorisations de programme.....	426.715.000	427.000.000	— 0,1

Bien que son montant dépasse le milliard pour la première fois depuis sa création, ce budget n'est pas satisfaisant.

Sa croissance n'est que de peu supérieure à 8 % alors que le budget général progresse de 18 %. Les autorisations de programme y figurent même en diminution sur l'année précédente.

Sans doute s'est-il délesté des sommes importantes consacrées aux Jeux olympiques au cours des exercices antérieurs. Mais il est dommageable pour la jeunesse que les économies ainsi pratiquées n'aient pas servi à financer des actions nouvelles.

Telle est la caractéristique générale de ce budget qui ne représente que 0,6 % des dépenses ordinaires civiles (contre 0,8 % en 1968) et 1,8 % des dépenses en capital (contre 2 %).

I. — Les dépenses ordinaires.

A. — LES MOYENS DES SERVICES

Avec 472.189.087 F, les dotations des services sont supérieures de 49.787.635 F à celles qui ont été votées pour 1968, et ce supplément se répartit à raison des quatre cinquièmes pour les mesures acquises et d'un cinquième pour les mesures nouvelles.

Les *mesures acquises* consistent essentiellement en l'extension en année pleine :

— de la revalorisation des rémunérations de la fonction publique tout au cours de l'année 1968 — revalorisations générales ou catégorielles — et, à ce titre, ne sont pas propres au seul Ministère de la Jeunesse et des Sports : + 13.641.115 F ;

— des créations d'emplois qui, figurant dans la loi de finances pour 1968 et le collectif du 31 juillet (200 emplois de professeurs et 450 emplois d'élèves professeurs), ne sont intervenues effectivement qu'au 15 septembre dernier puisqu'il s'agit de personnel enseignant : + 35.445.529 F.

Les *mesures nouvelles* concernent principalement les dépenses de personnel (+ 3.758.362 F) et, accessoirement, les dépenses de matériel et de fonctionnement (+ 1.872.929 F).

1° Dépenses de personnel.

Il est créé pour la prochaine rentrée dans les établissements scolaires et universitaires 190 emplois de personnel enseignant, ainsi répartis :

— professeurs	90
— professeurs adjoints.....	25
— maîtres	75

soit sept fois moins qu'en 1968 (1.380 emplois y compris les emplois créés par le collectif).

La Commission spécialisée du V^e Plan avait évalué à 10.000 le nombre des emplois d'enseignants à créer au cours des années 1966-1970. Nous en serons à 3.726, aux trois quarts du parcours : le Plan sera donc réalisé à seulement 50 %.

ANNEE	NOMBRE de créations d'emplois proposées.	CREATIONS effectives.
1966	1.400	1.018
1967	1.700	1.138
1968	2.000	1.380
1969	2.300	190
1970	2.600	

Ainsi, durant les quatre premiers exercices du V^e Plan, le retard accumulé est de l'ordre de 2.674 emplois et le rapport maître-élèves qui avait tendance à s'améliorer (un maître pour 214 élèves en octobre 1962, un maître pour 197 élèves en octobre 1968), va de nouveau se détériorer.

Nous attirons avec beaucoup d'insistance l'attention du Sénat sur cette carence inexplicable. En donnant au cours de ce V^e Plan à la Jeunesse et aux Sports 50 % seulement d'animateurs, de professeurs, de maîtres, nous ne remplissons pas notre tâche, et il n'est pas étonnant ensuite de trouver dans le budget de l'Intérieur la création de 3.000 emplois de policiers pour réfréner les excès de cette jeunesse plus ou moins abandonnée. Pour notre part, nous préférons de beaucoup la médecine préventive à la médecine curative.

Seules des raisons financières peuvent justifier cette insuffisance puisqu'il n'y a pas, en matière d'éducation physique et sportive, de difficulté de recrutement.

Ce qui ne veut pas dire que les modalités du recrutement soient entièrement satisfaisantes et quelques anomalies doivent être corrigées concernant les unes le professorat, les autres la maîtrise.

Le professorat :

Il est peu logique qu'il existe deux filières pour la formation des professeurs destinés aux mêmes carrières, deux types d'établissements différents : les I.R.E.P.S. qui sont des Instituts de faculté, dirigés par un professeur agrégé de médecine et dont le régime est exactement le même que celui des autres établissements d'enseignement supérieur (externat, liberté des cours, etc.) et les C.R.E.P.S. comparables à des écoles normales d'instituteurs dont le régime est l'internat et la direction assurée par des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports.

Afin d'arriver à l'unité de formation et recrutement, une première réforme s'impose : la substitution à ces deux types d'établissements formateurs d'un type unique donnant aux étudiants d'E.P.S. une formation supérieure comparable à celle des autres étudiants et les mettant, de ce fait, lorsqu'ils sont en fonction dans les lycées ou collèges, sur un pied de complète égalité avec leurs collègues enseignants des autres disciplines. Les instituts pédagogiques régionaux d'éducation physique (I.P.R.E.P.S.) qui devront être créés à cet effet réuniront le personnel, les moyens matériels et financiers et les installations sportives des C.R.E.P.S. et I.R.E.P.S. actuels, afin de réaliser progressivement sur le plan académique des établissements de formation des professeurs d'E.P.S. dignes de notre enseignement supérieur.

Il n'est pas davantage logique que les écoles normales supérieures d'E.P.S. qui reçoivent en principe les meilleurs candidats au professorat, forment des enseignants ayant exactement les mêmes débouchés que les autres alors qu'il n'existe aucun établissement appelé à former les professeurs formateurs, c'est-à-dire les cadres des autres établissements de formation.

Une réforme des écoles normales s'impose donc qui fera de ces deux établissements, dont la séparation en établissements masculin et féminin ne se justifie plus, une véritable école normale supérieure appelée à former l'élite des professeurs d'E.P.S. en les préparant à un degré supérieur et en les destinant à l'encadrement pédagogique des autres établissements de formation.

Cette école assurera en outre un rôle important dans le recyclage des professeurs en fonction et la promotion professionnelle et sociale des maîtres les plus doués.

La maîtrise :

La situation des maîtres d'E. P. S. est assez paradoxale ; recrutés au niveau du B. E. P. C., et non du baccalauréat comme les professeurs, ils sont appelés à exercer leur fonctions dans les mêmes établissements et les mêmes conditions de travail que ces derniers avec, il est vrai, des horaires plus importants (24 heures hebdomadaires au lieu de 20) et des rémunérations très inférieures. Ajoutons que le fait, pour ces maîtres d'être les seuls enseignants encore recrutés sans le baccalauréat, leur ferme toute perspective de carrière dans la hiérarchie enseignante. C'est pourquoi il nous paraît nécessaire :

— de recruter les maîtres au niveau du baccalauréat de façon à leur offrir quelque chance de promotion professionnelle, de les mettre sur un pied d'égalité dans les établissements d'enseignement avec les instituteurs et les professeurs de C. E. G. et d'améliorer un niveau qui demeure très faible et ne leur permet pas toujours de s'imposer à des élèves du second cycle.

Le grand nombre des candidats bacheliers au professorat — 6.000 environ chaque année pour 1.000 postes — permettra de diriger sans difficulté sur la maîtrise ceux qui ne franchiront pas le barrage du professorat ;

— d'affecter les maîtres à des fonctions correspondant à leur qualification comme par exemple celles de conseillers pédagogiques du premier degré, d'enseignants dans les C. E. G., de spécialistes sportifs dans l'enseignement supérieur ou les grands établissements du second degré, d'animateurs d'activités de plein air, etc.

Ainsi pourra-t-on mettre fin à une anomalie qui fait de la maîtrise d'E. P. S. un corps sous-classé de la hiérarchie enseignante.

Aux créations de postes de professeurs et de maîtres, il convient d'ajouter, pour être complet, dans la rubrique « enseignants » :

— la création de 3 emplois de conseillers sportifs nationaux, de 16 emplois pour l'école nationale d'entraînement militaire et des sports de combat, de 2 emplois à l'école de ski de fond de Prémanon dans le Jura, de 2 emplois à l'école nationale de ski et d'alpinisme, de 3 emplois au service de recherche de l'Institut national des sports pour ses activités cinématographiques, soit un

total de 26 emplois de personnels qui se consacreront à la formation des athlètes de haute compétition, laquelle est ainsi nettement plus privilégiée que les activités physiques au sein des établissements scolaires et universitaires ;

— la création de 7 emplois pour l'institut national d'éducation populaire de Marly-le-Roi ;

— la création de 14 emplois contractuels des cadres techniques et pédagogiques pour les actions d'animation dans la jeunesse non scolaire ;

— un supplément de crédit de 100.000 F pour rémunérer les maîtres auxiliaires saisonniers qui enseignent le ski et la natation sur les lieux de vacances ;

— une majoration de 560.000 F de la dotation pour frais de suppléances et heures supplémentaires.

En même temps que s'accroissent l'importance des établissements et le nombre des installations sportives, il faut étoffer les effectifs non-enseignants :

— de 10 emplois pour le personnel administratif et de service ;

— de 15 emplois de personnels de gardiennage et d'entretien.

Diverses mesures d'amélioration de rémunérations en faveur de certaines catégories d'agents figurent pour une somme nette de 1.113.747 F. Elles concernent en particulier le personnel des établissements et les médecins inspecteurs régionaux.

Signalons enfin, au budget de l'Education nationale, la création d'un poste de sous-directeur à l'administration centrale gagée par la suppression de 2 emplois d'inspecteurs départementaux, la création d'un poste d'inspecteur général et de 2 postes d'inspecteurs principaux.

2° Dépenses de matériel et de fonctionnement.

Le laboratoire de recherche et d'analyse des sols sportifs est transféré de l'Education nationale à la Jeunesse et aux Sports. Sa dotation initiale qui était de 30.000 F est majorée de 285.000 F.

Parmi les autres mesures, nous trouvons :

a) *En augmentation* :

— la dotation afférente au remboursement de frais de déplacement, de stage et de transports des élèves (+ 698.000 F soit + 5 %) ;

— les achats de matériel, les études et l'information (+ 306.000 F soit + 4,4 %) ;

— le contrôle médical (+ 38.000 F soit + 4,6 %) ;

— les dépenses de location (+ 200.000 F soit + 5,4 %) ;

— les dépenses d'entretien des installations sportives scolaires (+ 87.000 F soit + 2,5 %) et universitaires (+ 45.000 F soit + 1,2 %) ;

— les subventions de fonctionnement aux établissements de la jeunesse et des sports (+ 370.000 F soit + 5 %), majorations qui permettront à peine de faire face aux hausses de prix.

b) *En diminution* :

— les dotations destinées aux examens et concours et au fonctionnement des deux Hauts comités (— 44.000 F soit — 1,7 %) ;

— les dotations affectées aux actions d'animation (— 150.000 F soit — 2,7 %).

*

* *

B. — LES INTERVENTIONS PUBLIQUES

167.892.800 F en 1968, 151.106.800 F en 1969 : on enregistre une diminution de 16.786.000 F qui s'explique ainsi :

1° En *mesures acquises*, les crédits ouverts en 1968 au bénéfice du Comité d'organisation des Jeux olympiques d'hiver ne sont pas reconduits. Il en résulte une économie de 30.780.000 F.

Nous regrettons très sincèrement que cette économie réalisée, bien sûr, sur une subvention exceptionnelle n'ait pas été transformée en un crédit d'investissement qui aurait pu être reconduit chaque année, ou peut-être même en une dotation de fonctionnement en vue de la préparation des Jeux olympiques de Munich.

Nous profiterons de cette rubrique pour dresser le bilan financier des Jeux olympiques d'hiver et d'été :

a) La subvention versée au Comité d'organisation des Jeux olympiques de Grenoble étalée sur quatre ans s'est élevée à 84.600.000 F sur lesquels 30.591.500 F ont été versés sur l'exercice 1968. Ces sommes ont été utilisées pour le fonctionnement du C. O. J. O. et l'organisation des Jeux.

b) Pour la participation des équipes françaises aux Jeux olympiques de Grenoble et de Mexico, la Direction des sports a disposé d'un crédit de 3.620.000 F se répartissant en 700.000 F pour Grenoble et 2.920.000 F pour Mexico. Ce crédit spécial a financé les dépenses de stages directement préparatoires aux Jeux, de transport, d'hébergement des équipes, d'habillement et, pour certaines fédérations, d'achat de matériel de haute compétition.

c) En ce qui concerne les crédits d'équipement pour les Jeux olympiques d'hiver, les interventions financières sur le budget d'investissement ont uniquement consisté dans l'attribution de quelques subventions complémentaires destinées à l'apurement financier des opérations. Le montant total de ces subventions s'est élevé à 2.332.639 F.

Pour les Jeux d'été, une subvention de 5.275.602 F a été ouverte pour solder définitivement la construction du Centre d'entraînement en altitude de Font-Romeu. Corrélativement, un crédit de 212.846 F a été délégué pour doter cet établissement en matériel et mobilier.

La nécessité de permettre aux athlètes français de s'entraîner sur des pistes et aires de concours revêtues du même matériau que celui utilisé pour les installations de Mexico (tartan) a entraîné des travaux :

- à l'I. N. S. pour 470.000 F ;
- à Font-Romeu pour 1.000.000 F.

La totalisation de ces sommes porte à 43,5 millions de francs la contribution du seul budget de 1968 aux Jeux olympiques d'hiver et d'été, en 1968.

d) Il est bon enfin de revenir quelques instants sur l'opération Font-Romeu qui semble ne pas tout à fait correspondre pour l'avenir à une nécessité. Nous nous permettons de vous donner

le bilan financier exact de Font-Romeu, et nous souhaitons vivement que ces dépenses considérables ne restent pas sans lendemain et que ce centre particulièrement moderne puisse être utilisé à plein temps :

— pour la partie « lycée », les dépenses s'élèvent à 9.500.000 F et l'Education nationale a accordé une contribution de l'ordre de 96 % soit 9.100.000 F ;

— en ce qui concerne la partie « sportive », les investissements exécutés, d'un montant de l'ordre de 33.500.000 F, ont donné lieu au concours financier de la Jeunesse et des Sports pour un montant de 28 millions de francs, soit un taux de participation d'environ 85 % ;

— le surplus des dépenses, aussi bien pour la partie « lycée » que pour la partie « sportive », a été pris en charge par le budget du département et par celui de la commune.

2° *En mesures nouvelles*, les 13.994.000 F de crédits supplémentaires seront consacrés pour les quatre cinquièmes à trois actions nouvelles, pour le cinquième restant aux activités traditionnelles.

a) *Les actions nouvelles.*

— *L'information des jeunes* (6 millions de francs) :

Nous aurions aimé disposer d'une ventilation de l'utilisation de ces crédits. Malheureusement, les différentes questions que nous avons posées à ce sujet ne nous ont apporté que des réponses vagues et il semblerait en particulier qu'il est prévu à Paris la construction d'un immeuble supplémentaire, prélevé sur ces six millions.

Ne désirant pas centraliser à nouveau une action au niveau parisien, mais jugeant plutôt la nécessité d'éclater cette information à un niveau régional, c'est-à-dire très près des jeunes, la Commission des Finances vous propose de surseoir à cette inscription de crédits.

— *L'Office franco-québécois* (3,4 millions de francs) :

400.000 F ont été pris en charge au cours de l'année 1968 par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports sur une participation qui atteindra, pour chacun des deux pays 2.250.000 F.

Compte tenu du prix des voyages et des conditions particulières des échanges eux-mêmes entre le Québec et la France, il ne saurait être question d'envisager des échanges de jeunes d'une ampleur égale à ceux qui sont réalisés dans le cadre de l'Office franco-allemand ; il a paru préférable de s'orienter vers des échanges concernant des *jeunes cadres* ou *responsables dans le domaine des activités de jeunesse, de loisirs et de sports*.

Au cours de l'été 1968, un millier d'échanges ont été effectués d'étudiants et de professeurs d'éducation physique et sportive, de jeunes « cadres » des secteurs industriel et agricole, d'animateurs socio-culturels, échanges individuels de jeunes dans les familles.

Des séminaires, sessions culturelles, séjours d'étude ont été organisés. Les problèmes de la formation de moniteurs et animateurs de plein air et de la formation de moniteurs de colonies de vacances ont été évoqués.

Les procédures et les mécanismes d'échanges, les types de programme, les modalités administratives et financières de prise en charge des activités de l'Office seront examinés à la lumière de l'expérience de ces mois de démarrage pour être fixés définitivement en vue des opérations d'échanges de l'an prochain. Dès 1969 l'O. F. Q. J. devrait permettre d'échanger chaque année, dans les domaines les plus divers, plusieurs milliers de jeunes cadres français et québécois.

En ce qui concerne les activités sportives, les perspectives d'échanges au titre de l'Office franco-québécois peuvent difficilement être établies en fonction de ce qui a été réalisé avec l'Allemagne. La variété des disciplines sportives pratiquées, le nombre de pratiquants de chaque pays, le niveau technique, la distance entre les deux pays, ne sont pas comparables. Pourtant l'accent pourrait très utilement être mis sur les activités de plein air, et principalement au niveau des échanges d'instructeurs et de techniciens.

Nous sommes obligés de constater que sur un crédit global de 50.937.000 F inscrit au chapitre 43-54 — Activités de Jeunesse — les trois cinquièmes environ sont consacrés aux deux offices : franco-allemand et franco-québécois.

Nous ne pouvons que regretter cette politisation et cette orientation des loisirs de la jeunesse.

Certes, le rapprochement franco-allemand est une chose nécessaire, voire primordiale, mais il n'empêche qu'actuellement aucune liberté de décision n'est laissée à ces jeunes et que si les échanges ont été extrêmement nombreux entre ces deux pays, c'est uniquement parce que les jeunes n'ont pas trouvé de possibilité financière ailleurs.

Il ne faut pas fabriquer artificiellement, par une politique orientée de rapprochement qui n'aurait pas pour base la spontanéité et la dignité, ce régime préférentiel qui déséquilibre le courant des échanges par la distribution des crédits affectés et risque de nuire à terme à l'épanouissement de cette jeunesse. Nous risquons de créer chez les jeunes une mentalité d'assisté plutôt que de participant et de n'obtenir ni leur gratitude ni leur docilité.

Nous pensons souhaitable de prévoir à l'avenir des possibilités financières élargies à l'ensemble de l'Europe, et particulièrement vers les pays en voie de développement. Ce problème du déséquilibre actuel de deux mondes passionne considérablement la jeunesse et peut créer chez elle cet idéal moral qui manque à son équilibre. A nous de le comprendre et de jouer à fond cette carte de la participation de la jeunesse basée sur la dépolitisation.

Nous espérons dans le budget 1970 voir dans ce chapitre de nouvelles possibilités offertes à ces activités des jeunes.

Nous croyons enfin que les communes, de par leur caractère humain près des masses, peuvent utilement servir de support en liaison avec le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports pour la promotion de ces échanges de jeunes.

— Les « congés-cadres ».

La loi du 29 décembre 1961 accorde des congés non rémunérés aux jeunes travailleurs salariés et apprentis en vue de favoriser la formation de cadres et animateurs pour la jeunesse. En contrepartie des pertes de salaires, des bourses sont accordées aux intéressés par le Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale qui figurait jusqu'alors au budget du Premier Ministre (services généraux) : en cours d'année les dotations étaient transférées aux départements ministériels concernés. En ce qui concerne la Jeunesse et les Sports, trois chapitres comportaient des articles « mémoire » ouverts à cet effet.

Le Comité interministériel de la formation professionnelle et de la promotion sociale ayant décidé de ne plus financer sur les crédits du Fonds les dépenses de stage, cette action est donc prise en charge par le Secrétariat d'Etat pour une somme de 1.900.000 F ainsi répartie :

Education populaire.....	1.025.000 F.
Activités de jeunesse.....	585.000 F.
Centres de vacances.....	290.000 F.

En 1967, dernière année connue, la dotation était de 1.594.272 F pour 5.977 bourses.

b) *Les actions traditionnelles.*

Les subventions, qui étaient demeurées inchangées en 1968 par rapport à 1967, sont quelque peu majorées.

	DOTATION 1968.	MESURES NOUVELLES 1969	
		En valeur.	En pourcentage.
Education populaire.....	18.336.800	+ 544.000	+ 2,9
Activités physiques et de plein air.... (dont 1 million pour l'organisation des deuxièmes Jeux africains de Bamako et pour la participation des équipes des territoires français aux jeux du Pacifique Sud à Port-Moresby.)	70.699.000	+ 1.900.000	+ 2,7
Colonies de vacances.....	30.560.000	+ 250.000	+ 0,8

Pour les activités de jeunesse, c'est une diminution que l'on constate (dotation 1969 : 46.952.000, soit 0,2 % en moins) et ce malgré l'inscription d'un crédit nouveau de 70.000 F pour les *Etats généraux itinérants de la jeunesse* : cette formule est une rémanence de la gestion précédente ; consulté sur son intérêt, le nouveau Secrétaire d'Etat nous a donné la réponse suivante :

« Cette formule de mon prédécesseur exprime un souci constant du département, qui est de maintenir le contact le plus étroit avec la jeunesse française, compte tenu de ses diversités sociales et régionales, de la diversité de ses préoccupations.

« Il est évident que les circonstances propres au printemps et à l'été 1968 viennent renforcer ce souci qui se manifeste de la part du Secrétaire d'Etat par une recherche inlassable et fructueuse du dialogue avec la jeunesse de France sur le terrain même de ses activités.

« Mais si le projet d'Etats généraux itinérants de la jeunesse reste très valable dans son fond, la forme devra en être légèrement modifiée. Il se concrétisera essentiellement par la création d'une structure permanente d'information et de dialogue qui entrera en fonction à la fin de cette année. »

Compte tenu de ces maigres suppléments — pour ne pas parler des diminutions — les associations et maisons de jeunes vont connaître une fois de plus de graves difficultés car les subventions qu'elles reçoivent se résolvent, pour l'essentiel en traitements servis aux animateurs. Or les majorations de salaires obtenues au cours de 1968 vont jouer à plein en 1969.

De plus, grâce à la loi-programme, des clubs et maisons nouvelles sont mis en place chaque année qui nécessitent la présence d'un animateur.

Qui devra supporter les surcharges ? Les adhérents qui subiront des augmentations de cotisations et surtout les collectivités locales : il y a l'exemple d'un de ces transferts invisibles de charges.

II. — Le budget d'équipement.

Pour la quatrième des cinq années d'application de la loi de programme du 2 juillet 1965 et du V^e Plan, le budget d'équipement du Ministère de la Jeunesse et des Sports se présente de la manière suivante :

	1968			1969		
	Chapitre 56-50.	Chapitre 66-50.	Total.	Chapitre 56-50.	Chapitre 66-50.	Total.
	(En millions de francs.)					
I. — <i>Autorisations de programme :</i>						
Secteur extra-scolaire (loi de programme)	55,0	147,0	202,0	65	145	210
Secteur scolaire et universitaire.	50,0	175,0	225,0	50	166,7	216,7
Total	105,0	322,0	427,0	115	311,7	426,7
II. — <i>Crédits de paiement</i>	95,0	280,0	375,0	112,5	309,7	422,2

La progression des *crédits de paiement* est relativement importante : 47,2 millions de francs en valeur absolue et 12,6 % en valeur relative.

Celle des *autorisations de programme* est en diminution de 0,3 million et 0,1 %. En 1969, le Département de la Jeunesse et des Sports aura subi l'épreuve de l'austérité.

1° *Les principales opérations.*

Les mesures importantes de déconcentration — la quasi-totalité des travaux subventionnables est déconcentrée, puisque bien rares sont les opérations d'un montant supérieur à un million de francs — ne permettent pas de dresser une liste exhaustive des programmes : d'ailleurs ces listes sont en cours d'élaboration aux niveaux régional et départemental et ne seront connues de l'administration centrale qu'à la fin de l'année.

Cependant, il est d'ores et déjà possible de signaler quelques opérations importantes dans lesquelles intervient directement l'administration centrale, c'est-à-dire les travaux intéressant les établissements de formation de cadres, les équipements universitaires et les équipements spécifiques des métropoles d'équilibre :

— la mise en route du projet concernant l'aménagement du Centre national de voile de Beg-Rohu ;

— l'extension et le renforcement de la capacité de plusieurs Centres régionaux d'éducation physique ;

— les aménagements de plein air de la métropole d'équilibre de Toulouse ;

— la poursuite de la réalisation du complexe Flers-Annapes pour la métropole d'équilibre de Lille-Tourcoing-Roubaix ;

— la poursuite de la réalisation des aménagements de plein air intéressant la métropole d'équilibre de Strasbourg ;

— la poursuite de l'équipement du Parc des sports et de détente du Tremblay, ainsi que des procédures d'acquisition pour les bases de plein air de la région parisienne.

Là encore, nous constatons que le budget d'équipement, nettement insuffisant, est loin de résoudre les problèmes de demain des collectivités locales. En effet, la plupart des investissements qui sont réalisés sont financés à partir d'une subvention octroyée sur un prix plafonné qui est toujours dépassé, ce qui fait que déjà pour le premier investissement la commune subit une charge très importante. Il faut ensuite l'utiliser, autant que faire se peut, à temps plein et là encore la collectivité locale plie sous le poids de la charge.

Une commune de 10.000 habitants, pour être normalement équipée et répondre aux aspirations des jeunes et du sport, doit disposer au moins d'une piscine, d'un gymnase, d'un terrain omnisport et d'une maison de jeunes ce qui n'apparaît pas un luxe mais une nécessité.

Il faut alors à cette commune trouver, pour le remboursement des annuités et pour le fonctionnement de ces quatre infrastructures indispensables, un minimum de 300.000 F à 350.000 F par an. Dans ces conditions la vulgarisation du sport et des activités de jeunes restera difficile si par des crédits spéciaux, l'Etat ne vient pas rapidement en aide aux collectivités locales.

2° *L'opération 1.000 clubs de jeunes.*

Cette expérience est entrée dans sa phase d'exécution par la passation, le 26 mars 1968, d'un marché entre les entreprises lauréates d'un concours national et le Département de la Jeunesse et des Sports, marché prévoyant la livraison des clubs en fonction de l'échéancier suivant :

308 en 1968, 352 en 1969, 340 en 1970.

Les ordres de service en vue de la livraison des clubs ont été notifiés aux entreprises et couvrent actuellement la quasi-totalité du contingent de clubs afférent à l'année 1968. Les premiers clubs ont été montés dans le courant du mois de juin et leur mise en place se poursuit à une cadence satisfaisante qui permet de bien augurer, non seulement de l'implantation des 308 clubs de l'année 1968, mais de celles des deux tranches ultérieures.

De la lecture des comptes rendus détaillés qui ont été demandés aux Services départementaux de la Jeunesse et des Sports à chaque phase de la mise en place des clubs, il ressort très nettement que les jeunes participent effectivement au montage dans d'excellentes dispositions d'esprit qui tiennent au fait qu'ils ont le sentiment de contribuer à la réalisation d'un équipement collectif qui sera, pour une large part, « leur chose ».

D'autre part, il apparaît que l'ensemble de la population accueille très favorablement l'implantation des clubs en manifestant concrètement par des encouragements et même par des concours bénévoles tout l'intérêt qu'elle porte à cette expérience originale en faveur de la jeunesse.

Les municipalités s'emploient activement à aplanir les difficultés qui peuvent surgir au dernier moment, en ce qui concerne les travaux préliminaires au montage des clubs, aidés par les services locaux intéressés (notamment la Direction départementale de l'Équipement) qui coopèrent avec beaucoup d'efficacité et de dévouement à l'implantation des clubs.

Le Secrétariat d'Etat affirme que le montage des clubs se déroule dans de très bonnes conditions tant sur le plan de la pure exécution matérielle que de l'accueil réservé à l'implantation de ce nouveau type d'équipement socio-éducatif.

Dans le domaine de l'animation, les locaux-clubs mettent à la disposition des jeunes, des lieux de rencontres et d'échanges dont ils pourront assumer la gestion en accord avec les instances intéressées et qui leur permettront, le cas échéant, de prendre des responsabilités au niveau du quartier et de la commune.

Il faut davantage de recul pour pouvoir porter un jugement sur cette expérience. Toutefois l'accueil très favorable fait par les jeunes eux-mêmes à l'implantation des clubs, laisse bien augurer du succès de l'ensemble de cette opération.

3° L'état d'avancement du V^e Plan.

La loi de programme du 2 juillet 1965 (un volume de 1.050 millions de francs de crédits sur cinq ans) s'exécute avec lenteur, ainsi qu'il ressort des chiffres suivants :

ANNEE	DOTATION (En millions de francs.)	POURCENTAGE d'exécution.
1966	180	17,1
1967	198,5	18,9
1968	192	18,3
1969	210	20
Total	780,5	74,3

Le taux de réalisation du Plan atteindra 74,3 % à la fin de la quatrième année. Pour qu'il soit réalisé à 100 % à la fin de la cinquième, il faudrait que les autorisations de programme qui seront inscrites en 1970 soient supérieures de 28,5 % à celles de 1968, ce qui ne paraît pas possible.

Et encore ne tenons-nous pas compte des hausses de prix qui, plus rapides que prévues, 1,5 % l'an par le Plan, auront entamé les programmes dans leur consistance.

Conclusion.

Après cet examen critique un peu désabusé, nous voudrions cependant terminer sur une conclusion un peu plus optimiste.

Nous ne voulons pas croire que ce pays n'arrivera pas à prendre conscience que pour être un peuple dynamique, sain intellectuellement et physiquement, il faut pratiquer le sport dès l'école primaire.

Il faut permettre à cette jeunesse de plus en plus nombreuse de s'exprimer, de confronter ses idées, ses espoirs avec la jeunesse des autres pays, et nous croyons beaucoup plus à la nécessité, dans le temps présent, d'informer la population tout entière et non pas seulement les jeunes sur l'utilité de ces activités.

Non, nous ne voulons pas croire, au moment où le budget de la France comporte tant de chapitres de dépenses improductives, que la raison ne l'emportera pas pour donner enfin la place qui revient à ce budget au titre des dépenses productives. Nous ne pouvons pas croire qu'aucune voix ne s'élèvera avant la préparation du budget de 1970 pour dire qu'il n'est pas sérieux de consacrer en France :

- un cent-soixantième du budget national ;
- un vingt-troisième du budget de l'Education nationale ;
- un sixième de la subvention à la S.N.C.F. ;
- la moitié de la subvention aux houillères,

à la Jeunesse et aux Sports, la richesse de demain de notre pays.

Ce sont ces jeunes — il y a 17 millions de moins de 20 ans — qui attendent des adultes la prise de conscience de ce qu'ils représentent.

Nous sommes sûrs que demain dans la France entière des voix s'élèveront pour confirmer notre propos et pour nous aider à triompher de cette carence inexplicable qui mène progressivement notre pays vers la ruine.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget de la Jeunesse et des Sports pour 1969.

AMENDEMENT PRESENTE PAR LA COMMISSION

Article 32.

ETAT B

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

III. — Jeunesse et sports.

Titre IV. — Interventions publiques..... + 13.994.000 F.

Amendement : Réduire ce crédit de 6 millions de francs.